

SEANCE DU 13 MARS 2018

~~~~~

**Date de convocation** : 6 Mars 2018

L'an deux mille dix huit, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : DAYDE Francis, BLANCHOIN Eliane, HILAIRE Christine, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, COLONGIN Michel, BOUTEILLON Malorie, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène, MOURIER Patrick, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, FORD Odile.

**Etaient absents excusés** : MASSIBOT Michelle, BERGERET Sylvie, SANCHEZ DEL VALLE Rafael et UBASSY Robert.

Procuration de MASSIBOT Michelle à GROSSET Jean-Marie, de SANCHEZ DEL VALLE Rafael à BOUTEILLON Malorie, de UBASSY Robert à CHAMPEAU Alain et de BERGERET Sylvie à SZABO Jacques.

Monsieur Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 5 février 2018 est approuvé après lecture. Mme Odile FORD précise que, concernant son intervention sur les anciens panneaux des « Musicales de Grillon », elle proposait de les mettre à disposition de la Commune ou d'autres associations.

## **1) Communauté de Communes : Syndicat Mixte chargé d'élaborer le schéma de cohérence territorial Rhône Provence Baronnies – Adhésion de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par arrêté interpréfectoral en date du 6 novembre 2017, le périmètre du syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT « Rhône Provence Baronnies » a été définitivement fixé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a, par délibération n°2018-01 en date du 15 février 2018, approuvé la création et le périmètre du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration de ce SCOT.

Monsieur le Maire précise que celui-ci concernait initialement 12 établissements publics de coopération intercommunale, EPCI mais que, suite à la fusion de certaines de ces intercommunalités, le périmètre du SCOT, bien qu'inchangé, ne regroupe aujourd'hui plus que 8 EPCI :

- la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron
- la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale
- la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux
- la Communauté de Communes Drôme Sud Provence
- la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan
- la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération
- la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Monsieur le Maire précise en outre que, selon les dispositions de l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des Communes membres dans les 3 mois suivant la notification par la CCEPPG, dans les conditions de majorité qualifiée (accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population).

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan au Syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT « Rhône Provence Baronnie ».

Le Maire entendu, le Conseil après en avoir délibéré, et ce par 13 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

APPROUVE la création et le périmètre du Syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT « Rhône Provence Baronnie »,

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte du SCOT « Rhône Provence Baronnie », tels qu'annexés à la présente,

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan au Syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT « Rhône Provence Baronnies »,

AUTORISE enfin Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

## **2) Agrandissement du Cimetière : Demandes de subventions**

Les travaux du cimetière ont été estimés à 120 082,00 €. Il est proposé au Conseil de solliciter des subventions au Conseil Départemental au titre de la Contractualisation 2018 et du FDIE.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de ce projet.

## **3) Logement au dessus de l'Épicerie : prix du loyer**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer le prix du loyer de ce logement. Il est d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> avec 30,60 m<sup>2</sup> supplémentaires de grenier. Il est proposé de fixer le loyer à 500 € par mois.

La réception des travaux doit avoir lieu le lendemain à 9 h. M. le Maire invite les élus à venir visiter ce logement.

Mme Eliane BLANCHOIN intervient pour exposer sa candidature à la location de ce logement.

M. le Maire répond qu'il ne souhaite pas lui louer ce logement.

Mme Mylène POURRAZ demande quelles sont les raisons ? Elle estime qu'il est préférable de louer ce logement à une personne sérieuse et solvable.

M. le Maire explique qu'il ne souhaite en aucun cas favoriser un Elu. Il veut explorer toutes les possibilités (annonce sur Leboncoin etc...) et dans le cas où aucune demande n'aboutirait, sa requête sera alors étudiée.

M. le Maire souligne le travail remarquable réalisé par des petites entreprises.

Mme Odile FORD demande ce qu'il en est de l'épicerie.

M. le Maire répond que la procédure est toujours en cours...

## **4) Subventions aux Associations**

M. DAYDE Francis informe que le montant des subventions notifiées s'élève à 4 270,63 €.

Un montant de 2 500 € sera versé au budget du CCAS.

M. Francis DAYDE informe que les dossiers ont été bien remplis et dans les temps. Quelques erreurs ont été constatées avec des budgets prévisionnels déséquilibrés, des ressources pas toujours évidentes mais globalement la rédaction des dossiers s'améliore chaque année.

4 dossiers ne sont pas revenus : Randolance, la Vie en boutis, Vélo club Valréassien et les 700 ans de l'Enclave.

La commission a voté à l'unanimité un montant de 32 300 € sur les 43 190 € demandés.

Les demandes étaient raisonnables et étayées.

Certaines associations n'ont rien sollicité : Les Musicales qui se sont éteintes en janvier, les jeunes sapeurs pompiers, Folivres, le vélo club Valréassien et les 700 ans de l'Enclave.

Quelques cas particuliers sont apparus :

- Les Grillons d'Automne : sur demande de 1 800 € de subvention, 1 500 € ont été accordés comme l'année précédente.

- L'association Majuscules : suite au retour du CLAE à la Commune, ne demande que 500 € cette année pour le fonctionnement de la coopérative de l'Ecole. Elle a reversé à la Commune le solde des subventions CAF de l'année 2016 soit 4 278,66 €.

- L'association de la Chasse : une demande de 500 € a été reçue, la qualité du dossier est soulignée. Cette association a des réserves qui s'élèvent à 5 716 € mais 3000 € sont prévus pour les problèmes qui pourraient survenir avec les dégâts de nuisibles sur les terres ou des problèmes liés à la sécurité. La commission a octroyé une subvention de 300 € soit 100 € de plus que les années précédentes.

- Association du Patrimoine : demande de 600 € pour l'acquisition de panneaux.

- Syndicat d'Exploitants Agricoles (SEA) : avec 21 000 € de réserves, la commission n'a pas accordé les 140 € demandés.

- Festival des Nuits de l'Enclave : deux spectacles seront donnés sur Grillon cette année les 20 et 23 juillet prochains.

- Théâtre du Rond Point : deux représentations auront lieu l'une en juillet 2018 et l'autre en Février 2019.

- Les Vieux Crampons : avec beaucoup de réserves 3 800 €, la commission n'a pas octroyé les 100 € demandés. Cette association fonctionne bien et rencontre un vif succès lors de sa soirée annuelle. La Mairie met à leur disposition une salle trois vendredis soir par mois

Après délibération, la décision de la commission est retenue avec deux membres du conseil qui auraient souhaité que la subvention de 100 € soit versée.

- Association DeLta Lab : L'association sollicite une subvention de 20 000 € pour couvrir les frais de chauffage de d'électricité.

Pour rappel la subvention 2017 s'élevait à 19 100 € (base des loyers de l'entreprise GIELLY).

Suite à une rencontre, avec M. GROSSAT, Président de Delta Lab, un bilan des dépenses a été établi. Avant que le contrat ENEDIS

soit basculé à l'association la commune a payé 3 premières factures sur l'année 2017, soit 7 657 €.

L'association Delta Lab a payé 8 418 € d'électricité.

Les frais électriques de 2017 s'élèvent donc au total à 16 075 €.

Delta Lab souhaite faire réaliser un audit de sécurité qui s'élève à 1 500 €.

La subvention 2018 s'élève à 10 000 €.

- Les Grillons Ados : cette association a restitué à la Commune la dernière subvention de 1000 €.

Mme Mylène POURRAZ estime anormal que le solde des comptes de cette association ne soit pas rendu. Elle rappelle qu'à la dernière Assemblée Générale, M. William MEYSSONNIER et Mme Magali BASSET, avaient présenté des comptes affichants 4 000 € de reliquat. Elle souhaiterait que la cotisation des jeunes soit restituée aux familles.

M. Francis DAYDE rappelle qu'un courrier recommandé avait été adressé à M. MEYSSONNIER. Lors de la dernière rencontre, il avait été question de dissoudre cette association et reverser les reliquats à d'autres associations. Aujourd'hui, les Présidents et les membres du bureau sont différents sans que la Commune n'en ait été avertie. Affaire à suivre...

- Basket club Nyonsais : une demande a été faite par ce club qui compte aujourd'hui 6 adhérents Grillonnais.

M. le Maire estime que les échanges se font de manière tacite comme pour l'école. GRILLON finance, en partie avec GRIGNAN, le club de Foot avec des enfants des autres collectivités.

M. Francis DAYDE suggère de demander au club de présenter un dossier complet l'année prochaine avant la prochaine commission.

- Enfin les aides aux séjours s'élevaient à 390 € en 2017, les 1000 € pour ce compte sont reconduits.

M. le Maire remercie vivement Francis DAYDE pour tout le travail accompli sur ce dossier.

**Voici le tableau des subventions allouées 2018.**

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018**

| <b>Associations</b>                       | <b>Montant</b>     |
|-------------------------------------------|--------------------|
| La Prévention Routière                    | 100,00 €           |
| Maisons Familiales Rurales                | 200,00 €           |
| Association Maison des Chrétiens          | 100,00 €           |
| ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN            | 5 500,00 €         |
| Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais          | 650,00 €           |
| Amicale des pompiers                      | 100,00 €           |
| Association Comité des festivités         | 3 000,00 €         |
| Association Arabesques                    | 2 200,00 €         |
| Association Minuscules                    | 1 900,00 €         |
| Association Comité jumelage               | 800,00 €           |
| Amicale Personnel                         | 1 200,00 €         |
| association les Grillons d'automne        | 1 500,00 €         |
| Association Majuscules                    | 500,00 €           |
| Association chasse                        | 300,00 €           |
| Les musicales de Grillon                  | 2 500,00 €         |
| ANACR 26                                  | 100,00 €           |
| Patrimoine                                | 600,00 €           |
| Les Grillons chantants                    | 200,00 €           |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire) | 150,00 €           |
| Festival des Nuits de l'Enclave           | 1 500,00 €         |
| L'Equipage Théâtre                        | 100,00 €           |
| Restaurants du Cœur Vaucluse              | 300,00 €           |
| TRP Valréas                               | 1 000,00 €         |
| CLIC Haut Vaucluse                        | 300,00 €           |
| Delta Lab Préfiguration                   | 10 000,00          |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b> | <b>32 300,00 €</b> |

**5) Questions Diverses :**

- M. le Maire informe que la loi de finances de 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries payées en 2016. La Commune percevra donc 15 % du TTC sur ces travaux.

- Antenne Orange : M. le Maire explique qu'une représentante d'Orange a proposé d'installer une antenne relais sur le poteau de l'opérateur FREE moyennant un loyer de 1 000 €. Il rappelle que FREE et SFR payent un loyer de 6 200 € chacun. Il a été demandé à ORANGE de faire une meilleure offre.

- Communauté de Communes : elle mène une étude sur les zones artisanales. Le but est d'améliorer la voirie et la signalétique de ces zones.

- Permis de Construire de M. FAGE : M. le Maire explique que M. FAGE a le projet d'implanter une station service et de lavage sur le terrain en face de Leader price. Il précise que ce dossier est

très compliqué car le terrain est touché par le périmètre de protection du captage expérimental dans la nappe du Miocène.

M. Michel COLONGIN rappelle justement que la station service d'Andrieux avait été refusée car l'accès se faisait par un rond point. Par la suite, elle a été réalisée là où elle se situe aujourd'hui.

Il demande pourquoi M. FAGE ne reprend pas l'ancienne station ?

M. FAGE avait expliqué que l'accès à la station était possible que dans un sens de circulation.

M. Michel COLONGIN rappelle que sur ce site, les infrastructures existent alors que sur l'autre terrain il n'y a rien. Il souligne que le projet ne crée pas d'emploi.

Mme Odile FORD précise que pour l'Épicerie Paysanne, les clients venaient des deux sens de circulation.

M. le Maire rappelle qu'une réunion PLU est organisée le 19 mars à 18h afin d'étudier quelques cas particuliers.

- Mme Malorie BOUTEILLON rappelle que le loto des écoles aura lieu le 31 mars à 16h30.

- Mme Mylène POURRAZ informe qu'elle a été interpellée par la coiffeuse qui demande l'installation d'un potelet devant sa porte d'entrée pour éviter le stationnement.

M. le Maire explique qu'il a déjà rencontré la coiffeuse avec Isabel, la Policière Municipale. La coiffeuse devait installer un bac à fleurs devant le salon.

Mme Mylène POURRAZ souhaiterait que les camions soient interdits chemin de l'Alençon.

M. le Maire rappelle qu'il y a déjà un panneau et informe que la policière a déjà interpellé des camions.

Mme Mylène POURRAZ souhaiterait que le délaissé ancienne Route de Valréas soit barrée, car les automobilistes qui veulent éviter les gendarmes au Rond Point de Leader, passent par cette voie.

- Mme Odile FORD revient sur le sujet des conteneurs du Lac. Elle signale que les poubelles chemin MOUSTIALA débordent. Elle signale une pollution venant de l'Entreprise Gerflor avec des odeurs et des particules blanches.

Elle demande si la rencontre avec M. Saint Yves a eu lieu.

Elle demande des explications sur le problème de mensuralisation des factures d'eau.

Concernant les factures d'eau, la société SAUR a été contactée mais apparemment, il s'agirait d'un problème de logiciel. La commune a déjà contacté la SAUR car elle est dans la même situation que les particuliers. Les factures de fin d'année n'ont encore pas été reçues.

- M. Michel COLONGIN signale des ordures ménagères, des papiers et des poubelles à la sortie de Grillon tombent des camions non équipés de filet.

Il demande si le chemin Faravel sera prévu dans les travaux de voirie 2018.

- M. Jacques SZABO demande si la commune peut stocker les archives des Musicales ?

M. le Maire répond qu'il y a encore de la place.

M. Jacques SZABO demande si la réunion concernant les compteurs Linky est prévue.

- M. Patrick MOURIER informe que le comité des festivités organise un concours de belote, le 17 mars à la salle des Fêtes.

- Mme Eliane BLANCHOIN remercie les enfants et Audrey, la Directrice du CLAE, pour les décorations fabriquées par les enfants dans le cadre des activités périscolaires pour les goûters des Aînés.

Mme Eliane BLANCHOIN demande des informations sur une structure modulaire installée chemin des Rogations.

M. le Maire répond qu'un permis de construire a été déposé et accordé conformément à la réglementation.

- Mme Christine HILAIRE informe que la crèche est très contente des travaux d'étanchéité de la toiture de la crèche. Il est demandé de prévoir le plafond de la salle de change en même temps que le plafond de la petite salle de réfectoire.

- M. Pierre DUFFAU signale qu'il n'y a plus de cendrier à l'extérieur de la crèche.

Les poubelles et les cendriers ont été retirés aux abords des écoles conformément aux préconisations de la gendarmerie dans le cadre du plan vigipirate.

M. Pierre DUFFAU signale un dysfonctionnement du site Internet pour le CLAE et la cantine.

Réponse : il est indispensable que les parents viennent en mairie pour signaler leurs problèmes.

M. Pierre DUFFAU félicite de l'installation des arrêts de roues au parking des écoles.

- Communauté de Communes renouvellement du contrat de collecte des déchets :

M. Francis DAYDE explique qu'il fait partie avec M. Jacques SZABO de la commission chargée d'établir les modalités du renouvellement du contrat de collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Le nouveau contrat est prévu en janvier 2019 et l'étude sera menée d'ici le mois de juin.

Trois scénarii différents sont étudiés par un bureau d'études :

- scénario 1 : collecte en apports volontaires de tous les flux (ordures ménagères, emballages divers, papiers et verre),
- scénario 2 : collecte en porte à porte des ordures ménagères et en apports volontaires pour les autres flux (emballages divers, papiers et verre),
- scénario 3 : collecte en apports volontaires de tous les flux (ordures ménagères, emballages divers, papiers et verre) et collecte en porte à porte pour les ordures ménagères de certains centre villes ou centre villages.

Les coûts de collecte annuels des scénarii ont été chiffrés et sont les suivants :

- scénario 1 : 716 652 €,
- scénario 2 : 1 246 709 €,
- scénario 3 : 892 783 €.

Pour rappel, le coût de la collecte en 2016 de la CCEPPG s'élève à 939 135 €.

Les coûts de conteneurisation en fonction des scénarii :

- scénario 1 : 1 212 019 €, soit 173 146 € par an sur 7 ans
- scénario 2 : 1 246 709 €, soit 109 370 € par an sur 7 ans
- scénario 3 : 892 783 €, soit 124 885 € par an sur 7 ans

Aujourd'hui, le coût de location maintenance des bacs OM et collecte sélective s'élève à 104 000 € par an pour le territoire.

Le marché de collecte des déchets arrive à son terme le 31 décembre 2018 et il convient de choisir un scénario de collecte pour le territoire afin de poursuivre l'étude et permettre à la communauté de Communes d'établir le marché de collecte des déchets.

M. Francis DAYDE précise qu'à compter de 2022, la loi impose une extension des consignes de tri avec le tri des emballages plastiques (par exemple les pots de yaourts, les barquettes, les films pastiques).

Le scénario 1 serait la solution la moins coûteuse, avec un apport volontaire de tous les flux et un seul type de ramassage.

Aujourd'hui, il existe 6 points d'apports volontaires sur GRILLON : Salle des Fêtes, Place des Escourneaux, le Vialle, Place Bouveau, à côté du tennis et le camping.

Dans le cas du scénario 1 il sera nécessaire de rajouter des points d'apports volontaires mais en petit nombre.

M. Jacques SZABO explique que ces nouveaux points ne seront pas immédiatement en conteneurs enterrés mais en colonnes. Cala laisse la possibilité de changer le lieu s'il ne convient pas.

M. Francis DAYDE souligne que le but sera d'améliorer le tri et surtout faire baisser les coûts et donc la taxe des déchets.

La Commune de VALREAS prendrait plutôt l'option du scénario 1, certaines petites communes sont plutôt contre, cependant l'impact financier qui toucherait le coût pour leurs habitants risque de les convaincre à suivre l'exemple du plus grand nombre.

M. Francis DAYDE a conscience qu'il sera demandé aux gens de changer leurs habitudes mais cela permettra une économie de 250 000 € et le but sera d'éviter tous les dysfonctionnements d'aujourd'hui.

M. Jacques SZABO précise qu'aujourd'hui le coût des traitements des ordures ménagères augmente d'année en année.

M. Francis DAYDE informe de la tenue d'une réunion sur le compostage le 28 mars à 19h30 à la CCEPPG.

M. Jacques SZABO signale la distribution de compost samedi matin à la déchèterie.

Affaire à suivre...

M. Pierre DUFFAU regrette que cette décision doive être prise aussi rapidement.

Il rappelle que la Communauté n'a toujours pas réglé le problème concernant le mode de facturation sur l'ensemble du territoire de la communauté (TEOM ou ROM).

Il est favorable à une collecte en apports volontaires de tous les flux cependant, il pense qu'il est indispensable de faire beaucoup de communication. Il faudra aussi que les coûts baissent sinon les gens ne comprendront pas si le taux reste élevé à 13 % comme aujourd'hui.

Il trouve comme souvent que l'étude faite par la communauté démarre tardivement. Il estime que la communauté ne prend pas en charge les sujets à temps. Il rappelle que le retour du service eau et assainissement est projeté en 2020 mais la communauté aujourd'hui n'a toujours pas démarré une étude sur le sujet.

M. le Maire précise qu'il vient de recevoir récemment un point financier concernant l'électrification alors que la compétence est revenue communale depuis janvier 2018.

- M. Francis DAYDE fait un compte rendu de la réunion citoyenne organisée à Réauville concernant les compteurs Linky.

- M. le Maire informe du démarrage de l'enfouissement des réseaux électriques Route de Richerenches.

- M. Francis DAYDE informe qu'un mail a été adressé à tous les Présidents d'associations pour leur signaler un dysfonctionnement dans l'utilisation des salles communales.

Il rappelle que les associations doivent faire au préalable la demande en mairie en cas de changement d'utilisation des salles.

- M. Jacques SZABO signale une grille cassée au skate parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET